

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 juin 2016 à 18 heures 30

Convocation du 10 juin 2016.

Etaient présents : MM et Mmes David ALARY, Christian ALFARO, Séverine AZOUGARH, Jean-Michel CABROL, Pierre CUESTAS, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Véronique GALINIER, Jérôme GARCIA, Érick GRANIER, Éva HAMORI, Caroline HULLO, Jacques MAURAND, Béatrice MILESI, Pierre POLARD, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Jean-Claude VIVANCOS.

Procurations : Corinne GALINDO à Florence RAYNIER ; Michel GARY à Érick GRANIER ; Isabelle GIL à Séverine AZOUGARH ; Sylvie GISBERT à ; Céline TAILHADES à David ALARY

En préambule, le Maire présente la démission de René Blot, qui sera remplacé, conformément aux dispositions du code électoral, par Madame Véronique Galinier, qui est officiellement installée dans ses fonctions de conseiller municipal. Le Maire lui souhaite la bienvenue au sein de l'assemblée.

18h30 : ouverture de la séance. Secrétaire de séance : Anne Marie DUCLA

Approbation du compte rendu du 12 avril 2016 : adopté à l'unanimité.

Le Maire présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Budget Général – Décision Modificative relative à la fiscalité et aux dotations.
2. Budget eau et assainissement – Rapport annuel du délégué sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement
3. Budget eau et assainissement – Transfert des frais d'études sur leurs comptes d'imputation définitifs – opération d'ordre budgétaire
4. Budget eau et assainissement – Détermination de la durée d'amortissement des immobilisations imputées sur le c/218
5. Centre Municipal de Santé – Vote du budget primitif 2016
6. Centre Municipal de Santé : demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local.
7. Création de deux postes de médecins contractuels et de deux postes de secrétaires médicales contractuels à temps complets.
8. Régie de recettes du centre municipal de santé – modification.
9. Régie de recettes du restaurant scolaire – modification.
10. Projet de Gendarmerie - Protocole d'accord pour l'acquisition foncière des terrains d'assiette du projet auprès du département de l'Hérault.
11. Contentieux d'urbanisme – autorisation d'ester en justice
12. Attribution d'une subvention à l'association Cab-cabaret
13. Attribution d'une subvention à la Maison Familiale et Rurale des Bouches du Rhône
14. Aire de lavage – demande d'aide financière auprès du Fonds Européen Agricole de Développement Régional (FEADER)
15. Acquisition d'une parcelle de terrain à l'euro symbolique.
16. Motion de soutien à Paris 2024
17. Désignation des jurés d'assises.
18. Mise à disposition d'un agent auprès de la Communauté de communes Sud Hérault.
19. Compte rendu des décisions du Maire
20. Questions diverses

1 – Budget Général – Décision Modificative relative à la fiscalité et aux dotations

Le Maire présente cette décision modificative, rendue nécessaire par la notification des bases d'imposition pour 2016 et des dotations de l'état. Le différentiel entre les prévisions intégrées au budget primitif 2016 et les montants qui seront effectivement perçus par la commune est de 16 320 €, sur un montant total de plus de 1 981 000 € de recettes issues de la fiscalité et des dotations.

Érick Granier demande comment sera affectée, dans le budget, cette baisse de recettes, et si les projets d'investissements seront impactés. Le Maire lui répond que les recettes perçues au titre de la fiscalité et des dotations ne sont pas affectées à des dépenses en particulier, et que cette baisse de recettes, somme toute réduite en volume puisqu'elle ne représente que moins de 1% des recettes issues de la fiscalité et des dotations, n'impactera la capacité d'autofinancement de la commune qu'à la marge, puisqu'elle ne réduira que les crédits portés en réserves sur le compte 2135 de la section d'investissement. En d'autres termes, les projets d'investissements intégrés dans le budget primitif de la commune ne seront pas remis en cause.

Gilles Duclos demande si le volume perçu au titre de la fiscalité et des dotations est équivalent à ce qui a été perçu l'année précédente. Le Maire précise que le montant global perçu en 2015 sera sensiblement équivalent à 2016.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, adopte la décision modificative à la majorité (Contre : 0 ; Abstentions : 5 – Érick Granier, Florence Raynier, Véronique Galinier, Michel Gary, Corinne Galindo ; Pour : 18).

2 – Budget eau et assainissement – Rapport annuel du délégataire sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2015

Le Maire présente les deux rapports, fournis par la Lyonnaise des Eaux. En matière d'eau potable, les rendements ont augmenté par rapport à 2014 tandis que les volumes facturés sont en légère baisse. 215 compteurs ont été renouvelés sur l'exercice.

En matière d'assainissement, le taux de collecte des eaux s'élève à 96%, un taux plus élevé qu'en 2014.

Les deux rapports sont disponibles et accessibles auprès du secrétariat d'accueil de la mairie.

Les deux rapports sont mis au vote et approuvés à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 3 – Érick Granier, Véronique Galinier, Michel Gary – Pour : 20).

3 – Budget eau et assainissement – Transfert des frais d'études sur leurs comptes d'imputation définitifs – opération d'ordre budgétaire

Le Maire présente les transferts de frais d'études devant être opérés afin de les basculer sur un compte d'imputation définitif. Ces frais, d'un montant total de 8 676 € TTC seront définitivement imputés sur le compte 2158 (chapitre 041), par opération d'ordre budgétaire.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve ces transferts à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 5 – Érick Granier, Florence Raynier, Véronique Galinier, Michel Gary, Corinne Galindo ; Pour : 18).

4 – Budget eau et assainissement – Détermination de la durée d'amortissement des immobilisations imputées sur le c/218

Le Maire indique que les immobilisations imputées sur le compte 218 du budget de l'eau et de l'assainissement doivent être amorties. Pour ce faire, il est proposé de procéder à l'amortissement de ces biens sur une durée de 8 ans.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve cette proposition à la majorité (Contre : 0 ; Abstention : 5 – Érick Granier, Florence Raynier, Véronique Galinier, Michel Gary, Corinne Galindo ; Pour : 18).

5 – Centre Municipal de Santé – Vote du budget primitif 2016

Arrivée de Sylvie Gisbert

Le Maire présente le projet de budget primitif 2016 du Centre Municipal de Santé, qui se présente comme suit :

BUDGET PRIMITIF CMS 2016 – SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
c/6413 (rémunération personnel non titulaire) : 63 250 €		c/7066 (consultations) : 83 014 €	
c/60632 (fournitures de petit équipement) : 2 000 €		c/6419 (remboursement sur rémunération du personnel) : 5 197.78 €	
c/6064 (fournitures administratives) : 2 000 €			
023 (virement en investissement) : 20 961.78 €			
TOTAL	88 211.78 €	TOTAL	88 211.78 €

BUDGET PRIMITIF CMS 2016 – SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
c/2135 (équipement du CMS) : 62 885.35 €		c/1348 (FSIL) : 41 923.57 €	
		021 (virement du fonctionnement) : 20 961.78 €	
TOTAL	62 885.35 €	TOTAL	62 885.35 €

Jean Michel Cabrol apporte quelques précisions sur les démarches en cours, notamment en termes d'équipement du centre. Il précise que l'ouverture aura lieu le samedi 1 octobre avec une inauguration officielle à 11 heures.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le budget primitif du centre municipal de santé pour l'exercice 2016 (Contre : 0 ; Abstentions : 5 - Erick Granier, Florence Raynier, Véronique Galinier, Michel Gary, Corinne Galindo ; Pour : 18).

6 – Centre Municipal de Santé : demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local

Cette aide financière est sollicitée au titre de l'équipement du Centre Municipal de Santé, à hauteur de 80% du montant HT du coût de cet équipement, chiffré à 52 404.46 € HT.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la demande de subvention à effectuer auprès de l'état, au titre du fonds de soutien à l'investissement local.

7 – Création de deux postes de médecins contractuels et de deux postes de secrétaires médicales contractuels à temps complets

Le Maire apporte des explications sur les raisons conduisant à proposer l'ouverture de deux postes de médecins non titulaires à temps complet, et de deux postes de secrétaires médicales non titulaires à temps complet.

Érick Granier demande, à ce sujet, à ce que deux délibérations distinctes soient prises. Le Maire lui répond favorablement.

Le choix des médecins et des secrétaires médicales retenus est arrêté. Il s'agit, pour les médecins, de Mme Emmanuelle Pineau et de Monsieur Jean Pierre Cano, et, pour les secrétaires médicales, de Mesdames Joséphine Cardona et d'Audrey Montagut.

Florence Raynier et Erick Granier doutent de la nécessité de recruter deux secrétaires médicales à temps complet pour seulement deux praticiens qui exerceront au sein du centre municipal de santé. Le Maire répond que ce choix a été dicté par la volonté d'embaucher des personnes volontaires, motivées et compétentes et qu'un temps complet semblait plus intéressant pour cibler ce type de personnes.

Florence Raynier souhaite préciser que sa position ne remet nullement en cause la valeur et les compétences des personnes qui seront embauchées.

Gilles Duclos indique que l'embauche de deux secrétaires médicales permettra de faciliter la gestion des absences au sein du centre.

Florence Raynier demande si les autres professionnels de santé du centre pourront bénéficier des services des secrétaires ?

Le Maire répond que cela n'est pas prévu dans l'immédiat mais que la question pourra à nouveau être posée lorsque le centre municipal de santé tournera à plein régime.

Il soumet au vote de l'assemblée la création des deux postes de médecins – Approbation à l'unanimité.

Il soumet au vote du Conseil Municipal la création des deux postes de secrétaires médicales – Approbation à la majorité (Contre : 0 ; Abstentions : 5 - Érick Granier, Florence Raynier, Véronique Galinier, Michel Gary, Corinne Galindo ; Pour : 18).

8 – Régie de recettes du centre municipal de santé – modification

Le Maire précise qu'à la demande de la trésorerie, la régie de recettes relative au centre municipal de santé, créée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2016, doit être modifiée pour lui ouvrir la possibilité, dans le cadre d'une régie de recettes prolongée, d'effectuer les premières relances pour impayés auprès des caisses et des mutuelles.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, approuve, à la majorité la modification de la régie de recettes (Contre : 0 ; Abstentions : 3 – Érick Granier, Véronique Galinier, Michel Gary ; Pour : 20).

9 - Régie de recettes du restaurant scolaire – modification.

Le Maire indique que cette modification a pour objectif de permettre à la régie de fonctionner avec de nouveaux modes de paiement, à savoir des cartes bancaires et des virements bancaires, dans l'optique de la mise en place d'un logiciel de gestion de la restauration scolaire.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de la régie de recettes du restaurant scolaire.

10 - Projet de Gendarmerie - Protocole d'accord pour l'acquisition foncière des terrains d'assiette du projet auprès du département de l'Hérault

La signature de ce protocole d'accord, que le Maire présente à l'assemblée, permettra, à terme, à la commune d'acquérir la maîtrise foncière de 4 ha de terrains, qui autorisera la création d'une nouvelle gendarmerie et l'aménagement des abords.

Florence Raynier demande si certaines parcelles appartiennent déjà au département. Le Maire répond par l'affirmative et précise que le département négocie actuellement avec les propriétaires privés dont les terrains intéressent le projet, afin de les acquérir, pour, à la suite d'un portage foncier d'un an, les céder à la commune.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le protocole d'accord devant intervenir entre la commune et le département de l'Hérault.

11 - Contentieux d'urbanisme – autorisation d'ester en justice

Le Maire indique qu'un contentieux en matière d'urbanisme nécessite qu'il soit autorisé par le Conseil Municipal à défendre la commune devant le tribunal administratif de Montpellier.

Jacques Maurand précise que ce contentieux, qui recherche l'annulation d'un arrêté du Maire délivrant un permis de construire, a fait l'objet d'une tentative de conciliation, pilotée par la mairie, entre les deux parties adverses, sans succès.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à ester en justice.

12 - Attribution d'une subvention à l'association Cab-cabaret

Sylvie Gisbert indique qu'il s'agit d'accueillir une troupe de 12 comédiens, qui animera les rues du village, par du théâtre de rue puis un ciné concert, le vendredi 24 juin 2016, de 17h30 à 23h.

La somme de 350 € permettra de défrayer les comédiens, qui seront logés au camping.

Le Maire précise que cette somme est intégrée en réserve, au budget primitif 2016 de la commune.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette aide financière à l'association Cab-cabaret.

13 - Attribution d'une subvention à la Maison Familiale et Rurale des Bouches du Rhône

Cet organisme de formation accueille un jeune élève de Capestang depuis la rentrée scolaire 2015/2016. Il est proposé de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 75 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette aide financière.

14 - Aire de lavage – demande d'aide financière auprès du Fonds Européen Agricole de Développement Régional (FEADER)

Ce projet prévoit la création d'une aire de lavage à deux quais, pour un montant prévisionnel de 673 820 € HT. Cet investissement, lourd pour la commune, peut être aidé financièrement par le FEADER, à hauteur de 63% du coût HT du projet.

Il est proposé de solliciter l'aide européenne sur ce projet.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention auprès du FEADER, dans le cadre de la création d'une aire de lavage et de remplissage pour les pulvérisateurs et les machines à vendanger.

15 - Acquisition d'une parcelle de terrain à l'euro symbolique

L'acquisition de ce terrain, qui est proposée à l'euro symbolique, fait suite à l'élargissement du chemin de Saint Sernin, au droit du croisement avec l'avenue de la Gare. Il s'agit de la régularisation d'une situation existante.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette acquisition.

16 - Motion de soutien à Paris 2024

Lecture est faite de cette motion de soutien à la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques de 2024. Elle est soumise au vote.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : 1 – Érick Granier, Michel Gary ; Abstentions : 0 ; Pour : 21) approuve la motion qui lui a été présentée.

17 - Désignation des jurés d'assises

Selon l'arrêté préfectoral du 31.03.2016 et comme chaque année ; il convient de procéder au tirage au sort de 9 personnes dans la liste électorale de la commune, afin d'établir la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2017.

(nombre triple de celui fixé par arrêté préfectoral soit 3 x 3 jurés)

Nom et prénom.....	Adresse.....	Date de naissance
CABROL Muriel épouse ALONSO	7 rue Floquet 34310 CAPESTANG	11/12/1967
SOMPAYRAC Claudette	17 rue Carnot 34310 CAPESTANG	13/10/1960
FRANCES Patrice	16 rue Jacques BREL 34310 CAPESTANG	31/10/1961
CAUMETTE Clémence	21 rue Maurice SOL 34310 CAPESTANG	20/10/1991
LAGANE Sophie épouse PLENET	1 bis rue Hoche 34310 CAPESTANG	17/09/1966
ADNOT Christine	7 place Jean Jaurès 34310 CAPESTANG	21/03/1961
ALONSO Philippe	7 rue Floquet 34310 CAPESTANG	21/05/1966
HERFORT Céline	4 rue Brassens 34310 CAPESTANG	24/05/1979
HERAIL Anne-Marie	5 rue des Epanchoirs 34310 CAPESTANG	14/04/1952

18 - Mise à disposition d'un agent auprès de la Communauté de communes Sud Hérault

Le Maire rappelle que le schéma de mutualisation a été adopté en conseil de Communauté le 8 décembre 2015. Parmi les actions à mettre en place dans le cadre de ce schéma figure la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques municipales. Il s'agit de mettre en réseau pour dynamiser, professionnaliser, innover avec l'objectif d'offrir des bibliothèques plus performantes aux habitants du territoire communautaire. **Propose** que Monsieur Hugues RAMPLOU, Assistant de Conservation du Patrimoine à la Médiathèque de Capestang, soit mis à disposition de la Communauté de Communes Sud Hérault pour l'étude de la mise en réseau à raison de quatre heures hebdomadaires pour une durée de 1 an. Pour ce faire une convention sera signée avec la Communauté de Communes Sud Hérault. Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition de monsieur Hugues Ramplou et autorise le Maire à signer la convention.

19 - Compte rendu des décisions du Maire

Le Maire énumère les décisions qu'il a prises depuis le dernier Conseil Municipal :

- Attribution du marché pour la fourniture de tables et de bancs – 6 763.20 € HT - (22/2016)
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rue Léon Blum et le stade – 4 500 € HT – (23/2016)
- Attribution du marché pour l'assistance juridique à la commune – 15 000 € HT – (24/2016)

- Attribution du marché de mission géotechnique pour l'aire de lavage – 5 830 € HT – (25/2016)
- Attribution du marché pour la réhabilitation des réseaux de la rue Paul Bert – 117 098 € HT – (26/2016)
- Attribution du marché pour une mission CSPS - rue Paul Bert – 1 100 € HT – (27/2016)
- Attribution du marché pour l'acquisition d'un camion pour les services techniques – 20 300 € HT – (28/2016)
- Convention de balisage chemin de Compostelle – (29/2016)
- Convention festivités juillet 2016 – (30/2016)
- Convention festivités août 2016 – (31/2016)
- Convention de mise à disposition des stades- journée cross-fit – (32/2016)
- Attribution du marché - mission topographique - Aire de lavage – 3 770 € HT – (33/2016)
- Attribution du marché - mission architecte - Aire de lavage – 1 500 € HT – (34/2016)
- Procédure ACTES - Attribution du marché de fourniture d'une solution logicielle – 477 € HT – (35/2016)
- Convention de partenariat Journée Hérault Sport – (36/2016)
- Attribution du marché pour une opération d'élagage et de débroussaillage – 2 912 € HT – (37/2016)
- Attribution du marché pour l'acquisition d'un logiciel médical – 5 225.83 € HT – (38/2016)

20 - Questions diverses

- Délibération de principe sur le projet de création de jardins familiaux : ces jardins familiaux permettront à des familles capestanaises de louer, à des prix attractifs, des parcelles de jardins potagers. Ce dossier sera piloté par Anne Marie Ducla - Approbation à l'unanimité.
- Projet de création d'une aire de stationnement sur le site de l'ancien hôpital – demandes de subventions : ce projet, chiffré par le bureau d'études en charge de sa conception, à 120 000 € HT, peut faire l'objet d'une aide financière de l'état (30%), de la Région (25%) et du département (25%). Le Conseil Municipal est invité à solliciter ces différents financeurs – Approbation à l'unanimité.
- Motion de soutien à la trésorerie de Bédarieux : une réorganisation des services départementaux des finances publiques induit la fermeture de la trésorerie de Bédarieux, et le transfert de ses agents sur le site de Lamalou les Bains. La fermeture de ce service de proximité répondant manifestement à une logique strictement financière et organisationnelle, il est proposé d'adopter une motion de soutien au maintien de la trésorerie de Bédarieux – Approbation à l'unanimité.
- Initiative « ma commune a des idées pour la France » : cette opération, en lien avec France Info, consiste à adresser aux futurs candidats à l'élection présidentielle des idées d'initiatives prises à l'échelon local et transposables à l'échelon national. Concernant Capestang, il est proposé de présenter l'initiative prise de créer un centre municipal de santé.
- Érick Granier soulève l'état déplorable de l'accueil des administrés au sein du bureau de poste, et demande à ce que le mécontentement des usagers soit relayé auprès de la direction de l'établissement. Le Maire indique qu'il fera remonter ces informations.
- Sylvie Gisbert indique que le bulletin municipal est finalisé. Érick Granier affirme qu'il aurait souhaité pouvoir s'y exprimer au travers d'une tribune. Caroline Hullo lui répond qu'un mèl en ce sens a été adressé début mai à Michel Gary, pour lui proposer cette possibilité. A l'avenir, tous les élus d'opposition seront contactés.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre POLARD remercie l'assemblée et lève la séance à 20h25.

APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15.06.2016

Le Maire,
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,
Anne Marie DUCLA

David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

Jean-Michel CABROL

Pierre CUESTAS

Gilles DUCLOS

Véronique GALINIER

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Isabelle GIL

Sylvie GISBERT

Éva HAMORI

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS